

# **Mairie de Pageas 87230**

## **Compte rendu du Conseil Municipal du 7 avril 2015**

Présents : MM Philippe DUBEAU. Bernadette LACOTE. Roland GARNICHE. Christian CHIROL. Patrick VILLENEUVE. Isabelle BARJON. David AUTIER. Jean-Claude BRET. Emmanuel AUDONNET. Laure ROBIN. Ludovic NOUHAILLAGUET. Solange PARRY. (12)

Absents : Albert KUNZLI

Représenté : Mr Sébastien PASSELERGUE donne procuration à Mr Philippe DUBEAU  
Mme Angeline TROCARS donne procuration à Mme Isabelle BARJON

Secrétaire de séance : Bernadette LACOTE

Début de la séance : 18 heures 30

Arrivée de Mr Ludovic NOUHAILLAGUET à 19h et Mr David AUTIER à 19h20.

### **1. Approbation du compte rendu précédent**

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

### **2. modification des statuts du syndicat de la Tardoire et nomination des délégués**

Monsieur le Maire fait part de la nécessité d'adopter de nouveau les statuts du syndicat car la Préfecture n'a pas validé le projet de statuts et leur a demandé d'effectuer quelques modifications minimales :

Comme par exemple à l'article 7 : Précision du terme "communes adhérentes" en "communes et EPCI adhérents" ;

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal les modifications adoptées lors du conseil municipal de décembre 2014 comme la modification du nombre de délégués (un titulaire et un suppléant), la modification du nom du syndicat qui deviendra le Syndicat Mixte des bassins Bandiat-Tardoire et l'ajout d'une nouvelle compétence relative à l'exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

### **3. Désignation d'un correspondant « citoyenneté »**

Monsieur le Maire explique que la Préfecture a demandé la mise en place au sein de chaque commune d'un correspondant citoyenneté afin de relayer au niveau local les informations ou initiatives provenant de la Préfecture.

Mr Philippe DUBEAU se porte candidat.

Mr Philippe DUBEAU est désigné correspondant à la citoyenneté.

#### **4. Désignation d'un correspondant « sécurité routière »**

Monsieur le Maire expose que l' élu correspondant territorial sécurité routière est le correspondant privilégié des services de l'Etat et des autres acteurs locaux. Il joue un rôle déterminant et détient à travers les nombreux champs de compétences d'une commune des moyens d'actions importants pour agir sur la sécurité routière des trajets quotidiens et sur la vulnérabilité des publics les plus exposés à cette insécurité (enfants, personnes âgées, piétons et usagers de deux roues motorisés).

Mr Philippe DUBEAU se porte candidat.

Mr Philippe DUBEAU est désigné correspondant à la sécurité routière.

#### **5. Adhésion au Syndicat d'énergie de la Haute-Vienne (SEHV)**

Monsieur Christian CHIROL explique au conseil municipal que la commune doit adhérer au SEHV pour pouvoir bénéficier de ses compétences et aides.

Il remet à chaque élu les aides financières et le règlement d'adhésion du SEHV pour les communes.

Il lit et explique aux membres du conseil les différentes aides dont la commune peut bénéficier.

Le SEHV prend par exemple 50% HT du coût de l'étude énergétique.

Le contrat sera valable pour une durée de 5 cinq années tacitement renouvelable à compter de sa signature.

Les programmes d'aides ne seront disponibles qu'à partir du 1/01/2016.

La commune reste décisionnaire des travaux à effectuer. Le SEHV sous traite en règle général aux entreprises BATIFOIX et DELAVOIX.

Il explique également que l'ADEME et le PNR aident également pour effectuer des économies d'énergies.

Les frais de l'adhésion sont estimés sur simple demande et la participation de la commune est calculée annuellement en fonction du nombre et de la nature des foyers en place.

Les frais suivant ne sont pas compris dans l'adhésion : interventions exceptionnelles et festives.

#### **Arrivée de Mr Ludovic NOUHAILLAGUET**

L'adhésion au SEHV est adoptée.

Pour : 10

Abstention : 1

#### **6. Remplacement agent administratif**

Mr le maire expose au conseil que Mme Nadège CRABANT PIERRE va être muté à la commune des Cars à partir du 1<sup>er</sup> juin 2015.

Dans un premier temps, Mme CRABANAT PIERRE sera remplacée jusqu'à la fin de l'année 2015.

Il est possible de recruter un agent en accroissement temporaire d'activité ou besoin occasionnel pour une durée de 6 mois pour remplacer Nadège.

Mme Laurence DOMBRAY qui travail a mi-temps à la mairie de Dournazac a envoyé une candidature qui correspond aux attentes du poste.

A partir du 18 mai 2015, Mme DOMBRAY sera recruté en binôme avec Nadège afin que celle-ci lui explique les dossiers en cours et les missions qui lui incombent.  
Puis à partir du 1<sup>er</sup> juin, Mme DOMBRAY sera recruté jusqu'au 31 décembre sur un contrat d'accroissement temporaire d'activité ou un besoin occasionnel

## **7. Prix de vente du bois**

### **Arrivée de Mr David AUTIER**

Monsieur le Maire rappelle la délibération de mars 2009 fixant le prix de la brasse de bois comme suit :

- bois de châtaignier non livré : 100 € la brasse (4 m3)
- bois de chêne benné à domicile : 130 € la brasse (4m3)

Les agents techniques ont de nouveau stocké du bois suite à des élagages.

Mr le maire propose d'établir un prix de 130€ la brasse (4m3) de bois de châtaignier benné à domicile et de 150€ la brasse de bois de chêne benné à domicile.

Les conseillers demandent que des conditions de paiement soient assorties au cas par cas.  
Mr Roland GARNICHE demande que l'on favorise la vente de ce bois à des personnes ayant de faibles revenus.

Le prix de la vente du bois assorti de conditions de paiement est adopté à l'unanimité.

## **8. Demandes de subvention pour les travaux des garages et de l'église**

### **Constructions et rénovations de bâtiments prévus en 2015 :**

- les garages de l'école à transformer en salle d'activités périscolaires qui coûterait selon une estimation de l'ATEC environ 62 760€.

Selon une estimation faite par la commune l'ensemble des travaux s'élèverait à la somme de 40 000€ TTC dont 30% serait subventionné par le Conseil Général, 20% par l'Etat et 10% par la caisse d'allocation familiale.

- les Grosses Réparation de la Voirie Communale de la Grande Veyssière avec réfection d'un aqueduc pour un coût de 25 390€ HT (soit 30 468€ TTC) dont 50% est subventionné par le conseil général de la Haute-Vienne

- Les Vitraux pour une estimation comprise entre 4000 et 6 000€ estimé par un maître verrier (atelier du vitrail) de Limoges ainsi que la porte de l'église pour un montant de 2600€ HT selon le devis de la société Aprobois que le conseil général subventionnera à hauteur de 50%.

Adopté à l'unanimité.

## **9. Vote de taux d'imposition 2015**

Mr le Maire déclare que la communauté de communes des Monts de Châlus a augmenté ses taux de 1% en 2015.

Le conseil Municipal, sur proposition de la commission des finances, décide d'établir les taux d'imposition comme suit en 2015

	Base notifiée	Taux décidé par le Conseil Municipal	Produits obtenus	Variation de produit / n-1
<b>Taxe d'habitation</b>	593 000	12.08	71 634	1%
<b>Taxe foncière propriétés bâties</b>	69 017	17.09	69 710	1%
<b>Taxe foncière propriété non bâties</b>	43 537	82.35	43 975	1%
		<b>Total</b>	<b>185 319</b>	1%

### **10. Vote BP 2015 (principal, CCAS et assainissement)**

Mr le maire présente, sur proposition de la commission des finances, le projet des budgets primitifs de la commune, de l'assainissement et du CCAS 2015 qui s'équilibrent en dépenses et en recettes comme suit :

BUDGET	Section	Dépenses et recettes
<b>PRINCIPAL</b>	Fonctionnement	479 343 €
	Investissement	145 480.62 €
<b>SERVICE ASSAINISSEMENT</b>	Fonctionnement	19 897 €
	Investissement	17 565 €
<b>CCAS</b>	Fonctionnement	5 444 €

Allocution de Mme ALLONCLE (trésorière de Châlus) :

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 0.87% en 2014 par rapport à 2013.

Deux évolutions importantes sont à signaler :

- les charges à caractère générales qui ont diminué de 16 000€ entre 2013 (115000) et 2014 (99000€)
- les charges à caractère personnelles qui ont augmenté de 4.5% entre 2013 (207 118) et 2014 (217314).

Pour l'année 2014, la dette par habitant s'élève à 626€ contre 616 au niveau national. L'encours de la dette est de 309 000€, l'annuité de 29 000€ et la capacité d'autofinancement de 6.45 années.

La commune doit continuer dans ce sens afin d'améliorer des finances.

Le conseil adopte à l'unanimité les BP 2015.

### **Questions diverses :**

- ANTREPOT : l'association a bénéficié de la gratuité de l'immeuble situé au 2 rue des Tilleuls pendant 2 ans.

Mr le maire lit le courrier de Mr BUTEAU qui remercie la municipalité pour cette mise à disposition gratuite du local, demande la gratuité du local pour les années à venir, souhaite développer leurs activités et demande le passage des élus à leur manifestation du 18 avril.

La municipalité souhaite avoir le bilan financier sous les yeux pour prendre une décision concernant la mise en place d'un loyer.

Séance levée à 20h45.